

Achat en union libre. quels droits

Par cat, le 14/01/2011 à 13:53

Bonjour,

Je suis veuve, je vis avec mes 2 enfants chez moi. Je compte faire une extension. Or, j'ai rencontré quelqu'un avec qui je compte vivre. Il veut participer financièrement à cette extension (permis délivré, devis en cours).

ou payer un loyer. Je refuse sachant qu'en cas de "problème" (séparation, décès) il n'aurait rien, vu notre situation.

Je pense aller chez le notaire, mais quelles sont les solutions ??

Merci de vos réponses

Par mimi493, le 14/01/2011 à 13:56

un pret avec un contrat précis, disant par exemple, que le remboursement n'est exigible qu'en cas de séparation ou décès

Par cat, le 14/01/2011 à 14:04

donc, à voir avec la banque je suppose. mais est ce que çà peux suffire ? merci de la réponse en tout cas.

Par mimi493, le 14/01/2011 à 14:18

Non, un pret entre particuliers n'a rien à voir avec la banque. Le faire devant notaire peut être une bonne idée.